

Direction départementale
des Territoires
Service Environnement
Unité Nature et Biodiversité

Réunion du 16 octobre 2012
Comités de Pilotage des sites Natura 2000
FR8301061 – Site Côteaux de Raulhac et Cros de Ronesque

Assistaient à ce comité de pilotage :

Membres représentant les services de l'Etat :

E. MENARDIES	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage 15
S. MARSY	DREAL Auvergne
P. LALO	DDT 15, Service Environnement
B. JOUBERT	DDT 15, Service Environnement
C. ROSSIGNOL	DDT 15, Service Economie Agricole
P.O.JARRIGE	Gendarmerie nationale 15

Membres représentants les collectivités territoriales et leurs groupements :

M.ALBISSON	Communauté de communes Cère et Goul en Carlades
J.-B. BRUNHES	Maire de Cros-de-Ronesque
M. ALBISSON	Mairie de Raulhac

Membres représentants les propriétaires, usagers et socio-professionnels :

G. MONTAGUT	Syndicat des Forestiers Privés du Cantal
J. BERTRAND	Chambre d'agriculture du Cantal
J. NICOLAUDIE	Fédération départementale des chasseurs du Cantal

Assistaient également à ce comité de pilotage :

M. LOUVRADOUX	CPIE, animatrice Natura 2000 du site
---------------	--------------------------------------

Membres ou personnes excusés :

M. le directeur de l'agence Interdépartementale Montagnes d'Auvergnes de l'ONF ; F. DU-PLAY, Président du Centre régional de la Propriété Forestière d'Auvergne ; V. DES-COEUR, Président du CG 15 ; R. SOUCHON, président du Conseil régional d'Auvergne ; D. MARFAING, président de la FDAPPMA du Cantal ; C. VABRET, Président de la chambre des métiers et de l'artisanat du Cantal.

Ce comité de pilotage s'est tenu à la salle des fêtes de Raulhac sous la présidence de Patrick LALO, représentant le Préfet du Cantal.
Le président accueille les participants, à ce comité de pilotage et laisse la parole à Marie Louvradoux.

Les documents projetés lors de cette réunion sont en annexes.

1 - suivi naturaliste 2012 :

Il est globalement constaté une tendance à l'embroussaillement de certaines parties du site. La volonté locale des agriculteurs pour lutter contre l'embroussaillement sur Cros-de-Ronesque est avérée. Sur Raulhac, la gestion non agricole sur certaines parcelles à enjeux rend les choses plus difficile.

Un contrat Natura 2000 pour cette problématique avait été envisagé. Mais la personne n'a plus la volonté de s'engager. Elle souhaite avoir des pratiques favorables mais ne veut rien signer. L'agriculteur exploitant ne peut pas accéder aux MAET car les parcelles ne sont pas déclarées à la PAC. Il ne souhaite pas avoir de problème avec son propriétaire, qui envisage même de vendre.

Suite aux travaux routiers sur le site, la transplantation des Orchidées fut plutôt un échec. Cet échec n'est pas dû au protocole mis en place par le Conseil général, mais à des travaux postérieurs ayant anéanti cette volonté initiale. Les conditions climatiques ont également joué.

2 - Contractualisation MAET 2012 :

Bilan de l'année 2012 :

- 5 agriculteurs engagées sur 9 possibles.
- 6 ont fait des diagnostics.
- 3 ou 4 sur le site n'atteignent pas le seuil des 300€ de contractualisation

Parmi les 4 agriculteurs n'ayant pas contractualisé, certains n'ont pas la possibilité de la faire, d'autres ont choisi des orientations incompatibles avec les MAET. Il reste 2 agriculteurs potentiels.

Toutefois est soulevé la fin de programme budgétaire FEADER. Les dossiers peuvent être montés et déposés, mais il n'y a aucune assurance d'obtenir le financement.

Christian Rossignol indique qu'il faut faire remonter les besoins chiffrés à la CRAE en précisant bien les sièges d'exploitation Cantal ou Aveyron.

L'enveloppe auvergnate sur le site de Raulhac est déjà dépassée. Le contexte est donc difficile pour passer d'autres dossiers à la prochaine CRAE. Il faudra notamment de bons arguments. Le principal argument selon Patrick Lalo, est le travail réalisé pendant 10 ans sur ce site pour parvenir à contractualiser des MAET.

3 - Animation

Aucun agriculteur n'a participé à la journée d'animation sur le site.

Mme Bertrand donne l'exemple d'une journée d'animation avec les agriculteurs sur le massif cantalien.

La commune de Raulhac souhaite qu'en 2013 une journée commune agriculteurs et

collectivités (tous les conseillers municipaux) soit organisée, avec une visite de terrain également. Si nécessaire, il peut être réalisé une réunion sur chacun des deux sites géographiques.

4 - perspectives 2013

Patrick Lalo évoque la fin du contrat d'animation avec le CPIE en février 2013. Il fait savoir qu'un élu peut prendre le portage d'animation du site et demande si quelqu'un est candidat.

M. Albisson propose de continuer avec le portage Etat pour le moment et que le sujet sera évoqué au sein de la communauté de communes. Il fait observer qu'il y a un autre site Natura 2000 sur le territoire de la communauté de commune (site de Compaing à Thiézac.)

Marie Louvradox souligne que le **suivi chiroptère** n'a pas été fait depuis un moment. Sylvain Marsy indique que cela sera possible pour 2013 s'il y a du financement.

Pour Patrick Lalo, la priorité pour 2013 est de refaire la cartographie Chanes. Ensuite fin 2013, il y aura lieu de réactualiser le docob. Sylvain Marsy précise qu'il faudra alors utiliser le modèle ATEN.

Concernant une éventuelle extension du site au moment de la révision, une suggestion est faite d'étendre le site vers Mur-de-Barrez. Cette zone semble présenter un intérêt patrimonial qu'il faudra toutefois contrebalancer le moment venu avec les difficultés administratives d'intégrer un autre département et une autre région.

M. Albisson demande s'il existe une exposition sur le site Natura 2000 qui pourrait être utilisée à des fins touristiques. Marie Louvradox fait savoir que cette exposition existe déjà et pourra être mise à disposition.

Marie Louvradox expose la problématique de la signature de la charte pour les propriétés non bâties en ce qui concerne les gîtes à chauve souris.

Sylvain Marsy explique que les propriétaires peuvent mettre les parcelles incluses dans le site, mais ne bénéficient d'exonération que sur leurs parcelles de foncier non bâti.

Le programme 2013 validé par le COPIL est le suivant :

- préparer le dossier MAET pour la CRAE;
- animation : révision de la cartographie Chanes et en fin d'année révision du docob
- Possibilité pour un élu de prendre la présidence et un collectivité le portage de l'animation.
- suivi du site
- Accent sera mis sur la signature de la charte.

Pour conclure Patrick Lalo demande quel est le ressenti des habitants sur le site. Les élus considèrent que les habitants ne savent pas trop ce que cela implique. En revanche, les agriculteurs ont compris que ce n'était pas trop contraignant.

Pour le Préfet et par délégation
Le président du copil



P. LALO